Annexe

Les montants sont exprimés en F CFP

Les tarifs sont cumulatifs

I. Prestations de contrôle et de traitement

A. Interventions dans les aéroports d'arrivée

Nature de l'intervention	Tarifs
Arraisonnement d'aéronefs destinés au transport public	1 000
Arraisonnement d'aéronefs affrétés par des usagers à des fins personnelles	14 000
Arraisonnement et traitement des aéronefs de + de 25 tonnes *Si non traité au départ ou pesticide non rémanent*	1 000 + 2 000 + 75 /m^3
Arraisonnement et traitement des aéronefs de – de 25 tonnes *Si non traité au départ ou pesticide non rémanent*	1 000 + 2 000 + 75 /m^3
Arraisonnement et traitement des aéronefs affrétés par des usagers à des fins personnelles *Si non traité au départ ou pesticide non rémanent*	1 000 + 2 000 + 75 /m^3
Traitement des conteneurs – tarif par conteneur – minimum perçu : 3 000	645

B. Interventions dans les ports d'arrivée

Nature de l'intervention	Tarifs
Arraisonnement de navires	1 000
Traitement d'une cale (1 950 m^3)	9 750 par bombe/aérosol
Traitement d'un véhicule transporté sur le navire (3 m^3) *Sauf si traité au départ d'un pays infesté*	9 750 par véhicule
Traitement des conteneurs	42 000

C. Magasinage et destruction de marchandises

Nature de l'intervention	Tarifs
Frais de dossier	2 000
Stockage de la marchandise – tarif par jour (0 h à 24 h, chaque jour commencé est dû).	1 000 par kilo
Frais de dossier de destruction	10 000
Destruction de marchandises	1 000 par kilo

Les frais de magasinage et les frais d'incinération ne sont pas exigibles en cas de déclaration spontanée par les passagers.

D. Constat de destruction

Nature de l'intervention	Tarifs
Constat de destruction de tout type de marchandises	25 000

E. Expertises vétérinaires

Nature de l'intervention	Tarifs de jour (6 h – 20 h)	Tarifs de nuit (20 h – 6 h)	Tarifs du dimanche et jour férié
Intervention d'un vétérinaire	6 000	12 000	12 000

F. Contrôle toute marchandise

Nature de l'intervention	Tarifs de jour (6 h – 20 h)	Tarifs de nuit (20 h – 6 h)	Tarifs du dimanche et jour férié
Contrôle à la demande de l'usager *en* ou *hors* zone sous douane	4 000	8 000	8 000

G. Traitement au bromure selon le type de marchandises

Nature de l'intervention	Tarifs de jour (6 h – 20 h)
Importation des articles à usage non commercial - traitement de 2 h*	2 500 par m^3
Importation des articles à usage non commercial - traitement de 24 h*	2 500 par m^3
Interinsulaire	Gratuit
Exportation – jusqu'à 10,9 kg de marchandises	Gratuit
Exportation – entre 10 et 20,9 kg	1000 par envoi
Exportation – à partir de 21 kg inférieur à 1 m^3	2000 par envoi
Exportation – à partir de 21 kg supérieur à 1 m^3	2000 par m^3

Se renseigner auprès du service pour avoir les créneaux disponibles.

*La durée du traitement est évaluée par les agents de la direction de la Biosécurité.

II. Délivrance de documents administratifs

Nature du document	Tarifs
Permis d'importation via le téléservice	2 000
Permis d'importation en format papier	5 000
Certificat phytosanitaire ou vétérinaire via le téléservice	500
Certificat phytosanitaire ou vétérinaire en format papier	2 000
Certificat pesticide via le téléservice	500
Certificat pesticide en format papier	2 000
Laissez-passer via le téléservice	500
Laissez-passer en format papier	2 000
Attestation de transport interinsulaire	Gratuit
Tout document officiel pour l'importation ou l'exportation	500
Duplicata de document	500
Frais de dossier pour les demandes d'agrément **	5 000
** Exemples d'agrément : • agrément de transport interinsulaire • agrément d'importation • agrément de quarantaine d'insectes auxiliaires de culture • agrément de quarantaine végétale • agrément de commercialisation de pesticides • agrément d'application	

III. Missions à la demande

	Durant les horaires légaux d'ouverture	En dehors des horaires légaux d'ouverture
En Polynésie française, entre les îles - forfait	Frais réels à la charge du demandeur	Frais réels à la charge du demandeur
En dehors de la Polynésie française	Frais réels à la charge du demandeur	Frais réels à la charge du demandeur